



PROCÈS-VERBAL N°2

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : mardi 14 octobre 2025

Présent(s) : Frédéric RAYMOND, Norbert CHERAUD, Guillaume DEM (visio), Albert ROUSSEAU, Joël LE BOT, André FERELLOC (visio), Marcel DELEON et Frédéric ROCHER

Excusé(s) : Hubert MOREL

Assistent : Pierre LE BOT

Pour information

Référents " Sols " Ligue : Frédéric RAYMOND (lbf.crtis@footbretagne.org), Joël LE BOT (joel-lebot@hotmail.fr) et Albert ROUSSEAU (albertrousseau@gmail.com)

Référent " Eclairage " Ligue : Albert ROUSSEAU (albertrousseau@gmail.com)

Ils peuvent être contactés pour toute question " technique " relative à l'application des Règlements

Prochaine réunion le 06/11/2025

Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard le 30/10/2025

Le PV N°1 est validé

Les décisions du PV de la C.R.T.I.S. doivent être validées par le GT de la Commission Fédérale des Terrains et des Installations Sportives pour être exécutoires.

La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux.

Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la durée du classement.

Rappel: Pour les confirmations de classement d'éclairage et si le propriétaire nous a autorisé à renouveler le classement de son éclairage à son échéance si aucune modification n'est intervenue, il n'est pas utile de récupérer la première page signée du formulaire de demande.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

DIRINON - STADE OLIVIER KERDRAON 1 - NNI 290450101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 18/12/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite du 22/05/2025 effectué par M. Frédéric RAYMOND, Président C.R.T.I.S.
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 14/10/2035 sous réserve de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public avant le 30/06/2026.

MILIZAC GUIPRONVEL - Stade De Tollan (guipronvel) - NNI 290760101

Cette installation était référencée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T7 PN et du document transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 19/09/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 14/10/2035.

DOUARNENEZ - Stade Henri Guichaoua 1 - NNI 290460301

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 18/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport de visite de M. Guillaume DEM, membre C.R.T.I.S. informant de la levée des non-conformités prononcées le 30/05/2024.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 14/10/2035.

GUIPAVAS - Stade Charles Bronec - NNI 290750403

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 11/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la lettre d'intention du propriétaire informant des futurs travaux de changement du revêtement synthétique au cours de l'intersaison en 2026.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 30/06/2026.

DOUARNENEZ - Stade De Kervignac 1 - NNI 290460501

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 12/06/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport de visite de M. Guillaume DEM, membre C.R.T.I.S. informant de la levée de la non-conformité majeure prononcée le 30/05/2024.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 14/10/2035.

PLOURIN - STADE KERYAR N°1 - NNI 292080101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 21/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 02/04/2015
- Rapport de visite du 25/09/2025 effectué par M. André FERELLOC, membre C.R.T.I.S. et M. Gérard QUINQUIS, membre C.D.T.I.S.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 14/10/2035.

PLOURIN - STADE KERYAR N°2 - NNI 292080102

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 21/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 PN.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 14/10/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

DOUARNENEZ - STADE PENITY 3 - NNI 290460403

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 15/10/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T5 SYN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 10/11/2011
- Rapport de visite du 23/09/2025 effectué par M. Guillaume DEM, membre C.R.T.I.S.
- Plans de masse et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 23/03/2026 sous réserve de la réception des Tests in-situ initiaux avant le 23/03/2026.

DOUARNENEZ - STADE PENITY 2 - NNI 290460402

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 29/05/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T7 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite du 23/09/2025 effectué par M. Guillaume DEM, membre C.R.T.I.S.
- Plan de masse

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 14/10/2035 sous réserve de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public avant le 30/06/2026.

CLEDER - Stade Yves Berthevas N°1 - NNI 290300101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 21/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T4 PN et du document transmis :

- Rapport de visite du 14/06/2025 effectué par M. Thierry BALICHARD, membre C.D.T.I.S.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Hauteur des buts non conformes : Art. 3.9.1.2. « Equipements de l'aire de jeu – Les buts – Dimensions et positionnements – Les buts ont les dimensions intérieures ci-après : • longueur : 7,32 m • hauteur : 2,44 m La longueur entre les poteaux et la hauteur sous la barre transversale doivent être constants telle que prévue dans les Lois du jeu de l'IFAB. La section des poteaux peut être ronde, elliptique, ovoïdale. Elle est comprise entre 10 cm à 12 cm et correspond à la largeur de la ligne de but. ».**

Cette non-conformité devra être levée à la prochaine rencontre officielle.

Au regard des éléments transmis et en raison d'une largeur de l'aire de jeu inférieure à 68 m ainsi que de la superficie des vestiaires joueurs inférieure à 20 m², la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 14/10/2035 sous réserve de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public avant le 30/06/2026.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

SAINT RENAN - STADE FOOT5 AVEC PALISSADES - NNI 292605501

La C.R.T.I.S. prend connaissance de l'imprimé de classement et constate la conformité des travaux par rapport au cahier des charges technique fédéral relatif à la création d'un terrain de Foot5 éclairé avec palissades.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

DOUARNENEZ - STADE PENITY 3 - NNI 290460403

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau E5 et des relevés d'éclairage transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 187 Lux
- U1h Rapport EhMin/EhMax : 0,43
- U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,60

Au regard des éléments transmis et en raison d'un éclairement moyen horizontal inférieure à 250 lux et un rapport U1h inférieure à 0,5, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 14/10/2029.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

PLAINE HAUTE - SALLE OMNISPORTS - NNI 221709901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 14/10/2035 sous réserve de la réception d'un Procès-Verbal de la Commission de Sécurité avant le 30/06/2026.

1.2 Confirmation de classement

ST JULIEN - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 223070102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 17/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN et du document transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 24/05/2024

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Hauteur des buts non conformes : Art. 3.9.1.2. « Equipements de l'aire de jeu – Les buts – Dimensions et positionnements – Les buts ont les dimensions intérieures ci-après : • longueur : 7,32 m • hauteur : 2,44 m La longueur entre les poteaux et la hauteur sous la barre transversale doivent être constants telle que prévue dans les Lois du jeu de l'IFAB. La section des poteaux peut être ronde, elliptique, ovoïdale. Elle est comprise entre 10 cm à 12 cm et correspond à la largeur de la ligne de but. ».**

Cette non-conformité devra être levée à la prochaine rencontre officielle.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 14/10/2035.

ST BRIEUC - STADE DE LA VILLE OGER 2 - NNI 222780702

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 17/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN.

Au regard de l'élément transmis et en raison d'une longueur de l'aire de jeu inférieure à 90 m, la C.R.T.I.S. prononce le retrait de classement de cette installation ainsi que sa mise en inactivité.

CAULNES - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 220320102

Cette installation était référencée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T7 PN.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Hauteur des buts non conformes : Art. 3.9.1.2. « Equipements de l'aire de jeu – Les buts – Dimensions et positionnements – Les buts ont les dimensions intérieures ci-après : • longueur : 7,32 m • hauteur : 2,44 m La longueur entre les poteaux et la hauteur sous la barre transversale doivent être constants telle que prévue dans les Lois du jeu de l'IFAB. La section des poteaux peut être ronde, elliptique, ovoïdale. Elle est comprise entre 10 cm à 12 cm et correspond à la largeur de la ligne de but. ».**

Cette non-conformité devra être levée à la prochaine rencontre officielle.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 14/10/2035 sous réserve de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public avant le 30/06/2026.

YVIAS - STADE MUNICIPAL - NNI 223900101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 15/10/2015
- Plans de l'aire de jeu et des vestiaires

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Hauteur des buts non conformes : Art. 3.9.1.2. « Equipements de l'aire de jeu – Les buts – Dimensions et positionnements – Les buts ont les dimensions intérieures ci-après : • longueur : 7,32 m • hauteur : 2,44 m La longueur entre les poteaux et la hauteur sous la barre transversale doivent être constants telle que prévue dans les Lois du jeu de l'IFAB. La section des poteaux peut être ronde, elliptique, ovoïdale. Elle est comprise entre 10 cm à 12 cm et correspond à la largeur de la ligne de but. ».**

Cette non-conformité devra être levée à la prochaine rencontre officielle.

Au regard des éléments transmis et en raison d'une superficie du vestiaire arbitre inférieure à 4 m², la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 14/10/2035.

POMMERIT LE VICOMTE - STADE MUNICIPAL - NNI 222480101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 21/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la réception du mail de M. Norbert CHERAUD, membre C.R.T.I.S., accompagné de photos et permettant de lever les non-conformités prononcées le 05/06/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 14/10/2035 sous réserve de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public avant le 30/06/2026.

ST BRIEUC - STADE DE LA VILLE OGER 1 - NNI 222780701

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 17/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la réception du mail de M. Norbert CHERAUD, membre CRTIS, accompagnée de photos permettant la levée de la non conformité majeure prononcée le 11/09/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 14/10/2035 sous réserve de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public avant le 30/06/2026.

BELLE ISLE EN TERRE - STADE PRAT ELES 2 - NNI 220050102

Cette installation était référencée en Niveau A8 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la mise à l'abandon de l'installation.

Au regard de cet élément, la C.R.T.I.S. prononce le retrait de classement de cette installation ainsi que sa mise en inactivité.

LA CHAPELLE NEUVE - STADE MUNICIPAL - NNI 220370101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 19/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Hauteur des buts non conformes : Art. 3.9.1.2. « Equipements de l'aire de jeu – Les buts – Dimensions et positionnements – Les buts ont les dimensions intérieures ci-après : • longueur : 7,32 m • hauteur : 2,44 m La longueur entre les poteaux et la hauteur sous la barre transversale doivent être constants telle que prévue dans les Lois du jeu de l'IFAB. La section des poteaux peut être ronde, elliptique, ovoïdale. Elle est comprise entre 10 cm à 12 cm et correspond à la largeur de la ligne de but. ».**

Cette non-conformité devra être levée à la prochaine rencontre officielle.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 14/10/2035.

ST AGATHON - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 222720201

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 13/03/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Zone de sécurité non respectée : Art. 3.3 « Les zones de sécurité – Pour tous les niveaux de classement, une zone d'une largeur de 2,50 m en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. »**

Diminuer la largeur de l'aire de jeu de manière à respecter une zone de sécurité de 2,50 m minimum entre l'extérieur de la ligne de touche et le premier obstacle permettrait de répondre à cette exigence réglementaire.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Hauteur des buts non conformes : Art. 3.9.1.2. « Equipements de l'aire de jeu – Les buts – Dimensions et positionnements – Les buts ont les dimensions intérieures ci-après : • longueur : 7,32 m • hauteur : 2,44 m La longueur entre les poteaux et la hauteur sous la barre transversale doivent être constants telle que prévue dans les Lois du jeu de l'IFAB. La section des poteaux peut être ronde, elliptique, ovoïdale. Elle est comprise entre 10 cm à 12 cm et correspond à la largeur de la ligne de but. ».**

Cette non-conformité devra être levée à la prochaine rencontre officielle.

Dans l'attente de la levée de cette non-conformité, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation. Une attestation, accompagnée de photos, stipulant que le nécessaire est effectué devra être transmise. Elle précise qu'en l'absence de classement, aucune compétition ne peut y être programmée. Elle demande également que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public.

ST AGATHON - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 222720202

Cette installation était classée en Niveau A5 PN jusqu'au 18/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A5 PN.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau A5 PN jusqu'au 14/10/2035.

ST JULIEN - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 223070101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 17/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN et du document transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 24/05/2024

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Hauteur des buts non conformes : Art. 3.9.1.2. « Equipements de l'aire de jeu – Les buts – Dimensions et positionnements – Les buts ont les dimensions intérieures ci-après : • longueur : 7,32 m • hauteur : 2,44 m La longueur entre les poteaux et la hauteur sous la barre transversale doivent être constants telle que prévue dans les Lois du jeu de l'IFAB. La section des poteaux peut être ronde, elliptique, ovoïdale. Elle est comprise entre 10 cm à 12 cm et correspond à la largeur de la ligne de but. ».**

Cette non-conformité devra être levée à la prochaine rencontre officielle.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 14/10/2035.

BEGARD - STADE BON SAUVEUR - NNI 220040201

Cette installation était référencée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T7 PN.

Au regard des éléments transmis et en raison d'une longueur de l'aire de jeu inférieure à 90 m, la C.R.T.I.S. prononce le retrait de classement de cette installation ainsi que sa mise en inactivité.

GOMMENECH - STADE MUNICIPAL - NNI 220630101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 21/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Zone de sécurité non respectée : Art. 3.3 « Les zones de sécurité – Pour tous les niveaux de classement, une zone d'une largeur de 2,50 m en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. »**

Diminuer la largeur de l'aire de jeu de manière à respecter une zone de sécurité de 2,50 m minimum entre l'extérieur de la ligne de touche et le premier obstacle, recouvrir par un revêtement synthétique fixe les fourreaux des buts FAER et assurer la sécurité au pied du but (abaisser le socle de béton) permettrait de répondre à cette exigence réglementaire.

Dans l'attente de la levée de cette non-conformité, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation. Une attestation, accompagnée de photos, stipulant que le nécessaire est effectué devra être transmise. Elle précise qu'en l'absence de classement, aucune compétition ne peut y être programmée. Une fois la non-conformité levée, l'installation sera classée en Niveau T6 PN.

LE FAUQUET - STADE MUNICIPAL - NNI 220570101

Cette installation était référencée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T7 PN et des documents transmis:

- Arrêté d'Ouverture au Public du 29/02/2016
- Plan de l'aire de jeu

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Hauteur des buts non conformes : Art. 3.9.1.2. « Equipements de l'aire de jeu – Les buts – Dimensions et positionnements – Les buts ont les dimensions intérieures ci-après : •**

longueur : 7,32 m • hauteur : 2,44 m La longueur entre les poteaux et la hauteur sous la barre transversale doivent être constants telle que prévue dans les Lois du jeu de l'IFAB. La section des poteaux peut être ronde, elliptique, ovoïdale. Elle est comprise entre 10 cm à 12 cm et correspond à la largeur de la ligne de but. ».

Cette non-conformité devra être levée à la prochaine rencontre officielle.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 14/10/2035.

PLOUGRAS - STADE THIERRY LAGADEC - NNI 222170101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 18/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Notice de sécurité du SDIS 22 du 02/05/2023
- Plans de masse et des vestiaires

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Zone de sécurité non respectée : Art. 3.3 « Les zones de sécurité – Pour tous les niveaux de classement, une zone d'une largeur de 2,50 m en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. »**

Diminuer la largeur de l'aire de jeu de manière à respecter une zone de sécurité de 2,50 m minimum entre l'extérieur de la ligne de touche et le premier obstacle permettrait de répondre à cette exigence réglementaire.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Hauteur des buts non conformes : Art. 3.9.1.2. « Equipements de l'aire de jeu – Les buts – Dimensions et positionnements – Les buts ont les dimensions intérieures ci-après : • longueur : 7,32 m • hauteur : 2,44 m La longueur entre les poteaux et la hauteur sous la barre transversale doivent être constants telle que prévue dans les Lois du jeu de l'IFAB. La section des poteaux peut être ronde, elliptique, ovoïdale. Elle est comprise entre 10 cm à 12 cm et correspond à la largeur de la ligne de but. ».**

Cette non-conformité devra être levée à la prochaine rencontre officielle.

Dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation. Une attestation, accompagnée de photos, stipulant que le nécessaire est effectué devra être transmise. Elle précise qu'en l'absence de classement, aucune compétition ne peut y être programmée. Elle demande également que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public. Une fois la non conformité majeure levée, l'installation sera classée en Niveau T6 en raison d'une largeur de l'aire de jeu inférieure à 60 m.

MAEL PESTIVIEN - STADE MUNICIPAL - NNI 221380101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 18/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **Hauteur des buts non conformes : Art. 3.9.1.2. « Equipements de l'aire de jeu – Les buts – Dimensions et positionnements – Les buts ont les dimensions intérieures ci-après : • longueur : 7,32 m • hauteur : 2,44 m La longueur entre les poteaux et la hauteur sous la barre transversale doivent être constants telle que prévue dans les Lois du jeu de l'IFAB. La section des poteaux peut être ronde, elliptique, ovoïdale. Elle est comprise entre 10 cm à 12 cm et correspond à la largeur de la ligne de but. ».**

Cette non-conformité devra être levée à la prochaine rencontre officielle.

- **Filets de but dégradés : Art. 3.9.2 « Equipements de l'aire de jeu – Les filets de but – Les filets de buts sont obligatoires. La profondeur des filets est de 0,80 m minimum en haut des buts et de 1,50 m minimum en bas des buts. Les filets doivent être imputrescibles. Aucun logo, motif, inscription, publicitaire ou non, ne doit figurer sur les filets de but. Les filets doivent adhérer au sol par un dispositif sans danger et être accrochés à la barre transversale et aux poteaux jusqu'au sol de façon à ce que le ballon ne puisse, en aucun cas, sortir seul de la cage du but après y être entré.**

Le remplacement des filets de but permettrait de répondre à cette exigence réglementaire.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 14/10/2035 sous réserve de la levée de la non-conformité mineure avant le 30/06/2026. Une attestation, accompagnée de photos, stipulant que le nécessaire est effectué devra être transmise.

MOUSTERU - STADE MUNICIPAL - NNI 221560101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 21/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Zone de sécurité non respectée : Art. 3.3 « Les zones de sécurité – Pour tous les niveaux de classement, une zone d'une largeur de 2,50 m en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. »**

Diminuer la largeur de l'aire de jeu de manière à respecter une zone de sécurité de 2,50 m minimum entre l'extérieur de la ligne de touche et le premier obstacle permettrait de répondre à cette exigence réglementaire.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Hauteur des buts non conformes : Art. 3.9.1.2. « Equipements de l'aire de jeu – Les buts – Dimensions et positionnements – Les buts ont les dimensions intérieures ci-après : • longueur : 7,32 m • hauteur : 2,44 m La longueur entre les poteaux et la hauteur sous la barre transversale doivent être constants telle que prévue dans les Lois du jeu de l'IFAB. La section des poteaux peut être ronde, elliptique, ovoïdale. Elle est comprise entre 10 cm à 12 cm et correspond à la largeur de la ligne de but. ».**

Cette non-conformité devra être levée à la prochaine rencontre officielle.

Dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation. Une attestation, accompagnée de photos, stipulant que le nécessaire est

effectué devra être transmise. Elle précise qu'en l'absence de classement, aucune compétition ne peut y être programmée. Elle demande également que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public.

ST BRIEUC - Stade Fred Aubert N°2 - NNI 222780102

Cette installation était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 01/07/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 SYN et du document transmis :

- Plan de l'aire de jeu

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Hauteur des buts non conformes : Art. 3.9.1.2. « Equipements de l'aire de jeu – Les buts – Dimensions et positionnements – Les buts ont les dimensions intérieures ci-après : • longueur : 7,32 m • hauteur : 2,44 m La longueur entre les poteaux et la hauteur sous la barre transversale doivent être constants telle que prévue dans les Lois du jeu de l'IFAB. La section des poteaux peut être ronde, elliptique, ovoïdale. Elle est comprise entre 10 cm à 12 cm et correspond à la largeur de la ligne de but. ».**

Cette non-conformité devra être levée à la prochaine rencontre officielle.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 23/06/2029 sous réserve de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public avant le 30/06/2026.

ST BRIEUC - Stade Fred Aubert N°3 - NNI 222780103

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 18/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Zone de sécurité non respectée : Art. 3.3 « Les zones de sécurité – Pour tous les niveaux de classement, une zone d'une largeur de 2,50 m en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. »**

Diminuer la largeur de l'aire de jeu de manière à respecter une zone de sécurité de 2,50 m minimum entre l'extérieur de la ligne de touche et le premier obstacle permettrait de répondre à cette exigence réglementaire.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Hauteur des buts non conformes : Art. 3.9.1.2. « Equipements de l'aire de jeu – Les buts – Dimensions et positionnements – Les buts ont les dimensions intérieures ci-après : • longueur : 7,32 m • hauteur : 2,44 m La longueur entre les poteaux et la hauteur sous la barre transversale doivent être constants telle que prévue dans les Lois du jeu de l'IFAB. La section des poteaux peut être ronde, elliptique, ovoïdale. Elle est comprise entre 10 cm à 12 cm et correspond à la largeur de la ligne de but. ».**

Cette non-conformité devra être levée à la prochaine rencontre officielle.

Dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation. Une attestation, accompagnée de photos, stipulant que le nécessaire est effectué devra être transmise. Elle précise qu'en l'absence de classement, aucune compétition ne peut y être programmée. Elle demande également que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public.

1.3 Changement de niveau de classement

PLOUFRAGAN - COMPLEXE SPORTIF DU HAUT CHAMP 2 - NNI 222150102

Cette installation était classée en Niveau T7 S jusqu'au 10/05/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la transformation de cette installation en Pump Track.

Au regard de cet élément, la C.R.T.I.S. prononce le retrait de classement de cette installation ainsi que sa mise en inactivité.

VILDE GUINGALAN - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 223880102

Cette installation était référencée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 31/10/2025
- Plans de masse et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 14/10/2035.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

BOQUEHO - STADE MUNICIPAL - NNI 220110101

La C.R.T.I.S. prend connaissance de l'arrêté du propriétaire demandant le changement du nom de l'installation " STADE MUNICIPAL " par " STADE JOSEPH RAULET ".

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. renomme l'installation " STADE MUNICIPAL " par " STADE JOSEPH RAULET ".

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

DINAN - STADE LE CLOS GASTEL 1 - NNI 221230101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 jusqu'au 12/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E4 et des relevés d'éclairage transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 423 Lux

- U1h Rapport EhMin/EhMax : 0,56
- U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,71

Au regard des éléments transmis, la Commission confirme le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 jusqu'au 14/10/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

GUICHEN - SALLE DES SPORTS DU COSEC - NNI 351269901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Procès-Verbal de la Commission de Sécurité du 09/06/2020
- Plan de la salle

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 14/10/2035.

1.2 Confirmation de classement

LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - STADE LÉO LAGRANGE 1 - NNI 350590101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 11/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN et du document transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 06/10/2025
- Plans de l'aire de jeu et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 14/10/2035.

PIRE CHANCE - Stade Route De boistrudan 2 - NNI 352200102

Cette installation était référencée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T7 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 24/10/2023
- Plans de l'aire de jeu et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 14/10/2035.

PANCE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 352120101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 11/09/2035.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 11/09/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

ROMAGNE - Stade Municipal 1 - NNI 352430101

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 06/03/2035.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la réception d'un Arrêté du propriétaire informant de la fermeture de l'installation jusqu'au 08/12/2025 en raison de travaux sur l'aire de jeu.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau Travaux jusqu'au 30/06/2026.

LE CROUAIS - STADE MUNICIPAL - NNI 350910101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 11/09/2035.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 11/09/2035.

ST HILAIRE DES LANDES - STADE MUNICIPAL - NNI 352800101

Cette installation était référencée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T6 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 09/10/2025
- Plan de masse du 07/10/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 14/10/2035.

TINTENIAC - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 353370102

Cette installation est classée en Niveau T6 SYN jusqu'au 07/10/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T4 SYN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 10/11/2016
- Plans de l'aire de jeu et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 07/10/2026 sous réserve de la réception des Test in-situ pour le 07/10/2026.

PANCE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 352120102

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

VAL D ANAST - Stade Franck JourdaN - NNI 351680102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau E6 et des relevés d'éclairage transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 158 Lux
- U1h Rapport EhMin/EhMax : 0,52
- U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,70

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 14/10/2029.

2.2 Confirmation de classement

GUICHEN - STADE CHARLES GAUTIER 1 - NNI 351260101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 08/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E5 et des relevés d'éclairage transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 245 Lux
- U1h Rapport EhMin/EhMax : 0,52
- U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,65

Au regard des éléments transmis, la Commission confirme le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 14/10/2027.

GUICHEN - STADE CHARLES GAUTIER 3 - NNI 351260103

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 14/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E6 et des relevés d'éclairage transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 123 Lux
- U1h Rapport EhMin/EhMax : 0,48
- U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,65

Au regard des éléments transmis, la Commission confirme le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 14/10/2029.

ARGENTRE DU PLESSIS - STADE MUNICIPAL 3 - NNI 350060103

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 14/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E5 et des relevés d'éclairage transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 224 Lux
- U1h Rapport EhMin/EhMax : 0,54
- U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,77

Au regard des éléments transmis, la Commission confirme le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 14/10/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

LORIENT - Salle Jean Baptiste de la Salle - NNI 561219902

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 31/07/2025
- Procès-Verbal de la Commission de Sécurité du 29/07/2025
- Rapport de visite du 02/10/2025 effectué par M. Joël LE BOT, membre C.R.T.I.S.
- Plans de masse et de circulation

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 14/10/2035.

1.2 Confirmation de classement

PLUVIGNER - SALLE BLEUE DU GOH LANNO - NNI 561779901

Cette installation était classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 10/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Futsal 3 et du document transmis :

- Procès-Verbal de la Commission de Sécurité du 20/02/2025
- Rapport de visite du 12/08/2025 effectué par M. Joël LE BOT, membre C.R.T.I.S.
- Plan de masse

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 14/10/2025.

BRECH - COMPLEXE SPORTIF TI BREC'H 2 - NNI 560230102

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 10/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN et des documents transmis :

- Rapport de visite du 12/09/2025 effectué par M. Joël LE BOT, Membre C.R.T.I.S.
- Plans des vestiaires et de masse

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 10/04/2026 sous réserve de la réception des tests in-situ avant le 10/04/2026. Elle demande également que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public avant le 30/06/2026.

PLUMELIAU BIEUZY - STADE DE LA VILLENEUVE 1 - NNI 561730101

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 11/09/2035.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la réception d'une Attestation Administrative de Capacité précisant le nombre de places assises en tribune.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 11/09/2035 sous réserve de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public précisant le nombre de places debout et assises avant le 30/06/2026.

PLOEMEL - STADE DE KERMARQUER 1 - NNI 561610101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 20/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN et du document transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 10/05/2006
- Plans de masse et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 14/10/2035.

BELZ - Stade Joseph Raoult 1 - NNI 560130101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 12/09/2034.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T5 SYN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 08/09/2025
- Plans de masse et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 28/02/2026 sous réserve de la réception des Test in-situ avant le 28/02/2026.

CRACH - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 560460102

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 14/06/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau A8 SYN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 26/08/2025
- Plans de masse et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau A8 SYN jusqu'au 26/08/2035.

CRACH - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 560460101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 11/05/2033.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T5 SYN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 26/08/2025
- Plans de masse et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 26/02/2026 sous réserve de la réception des Test in-situ avant le 26/02/2026.

1.3 Changement de niveau de classement

LA ROCHE BERNARD - STADE DES METAIRIES 2 - NNI 561950102

Cette installation est retirée du classement depuis le 19/01/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la réception du mail de M. Joël LE BOT, membre C.R.T.I.S., informant de la levée de la non-conformité majeure prononcée le 19/01/2021.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T7 S jusqu'au 14/10/2035.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

BELZ - STADE MARCEL LORHO - NNI 560130103

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

LOCMINE - STADE DU PIGEON BLANC - NNI 561170101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 07/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E4 et des relevés d'éclairage transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 385 Lux
- U1h Rapport EhMin/EhMax : 0,65
- U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,78

Au regard des éléments transmis, la Commission confirme le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 jusqu'au 14/10/2026.

PLOERMEL - STADE PATRICK CAILLAUD - NNI 561650101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 07/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E4 et des relevés d'éclairage transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 320 Lux
- U1h Rapport EhMin/EhMax : 0,61
- U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,81

Au regard des éléments transmis, la Commission confirme le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 jusqu'au 14/10/2026.

PLOERMEL - COMPLEXE SPORTIF DU RONSOUZE 1 - NNI 561650501

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 16/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E5 et des relevés d'éclairage transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 249 Lux
- U1h Rapport EhMin/EhMax : 0,51
- U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,69

Au regard des éléments transmis, la Commission confirme le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 14/10/2029.

VANNES - STADE DE LA RABINE - NNI 562600101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 07/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E4 et des relevés d'éclairage transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 1 290 Lux
- U1h Rapport EhMin/EhMax : 0,66
- U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,78

Au regard des éléments transmis, la Commission confirme le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 jusqu'au 14/10/2026.

VANNES - STADE DE KERIZAC 2 - NNI 562600202

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 14/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau E6 et des relevés d'éclairage transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 167 Lux
- U1h Rapport EhMin/EhMax : 0,52
- U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,68

Au regard des éléments transmis, la Commission confirme le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 14/10/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

LES FOUGERETS - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 560600102

La Commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE pour un classement de l'éclairage de cette installation ainsi que du document transmis :

- Une étude d'éclairage en date du 11/06/2025 :
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 115 Lux
- U1h calculé (Emini/Emaxi) : 0,52
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,76

Elle constate que les résultats photométriques calculés sont conformes pour un Niveau de classement E7.

La C.R.T.I.S prononce un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7. Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

2.5 Affaires diverses